



Essence à 3 euros, 1 607 heures, retraite à 65 ans !

STOP ! CA SUFFIT !

Dans l'unité, combattons pour le progrès social !

La CGT combat sur tous les fronts contre la régression sociale :

- Pouvoir d'achat : Augmentation conséquente du régime indemnitaire

Avec l'essence qui frôle les 3 euros à Paris, tous les produits de 1^{ère} nécessité qui augmentent (gaz, électricité, alimentation...), notre pouvoir d'achat n'a jamais été aussi tendu.

La 1^{ère} réunion sur le régime indemnitaire avec la direction générale le 11 mars a apporté peu d'éléments concrets : en particulier aucun montant.

La réunion du 16 mars avec le président F. Deluga s'annonce décisive.

La CGT revendique un effort de notre employeur à la hauteur de la crise sociale :

- + 300 euros pour tous du régime indemnitaire
- 1.000 euros d'indemnité exceptionnelle (en utilisant le CIA- la part variable du régime indemnitaire)

- Temps de travail : Non aux 1607 heures et au vol de congés

Le syndicat CGT du CNFPT a poursuivi son travail d'analyse des postes de travail des agents de l'établissement, des délibérations déjà prises par les collectivités, de la situation juridique suite à la décision du Tribunal Administratif de Melun qui a rejeté les ultimatums du préfet et laissé le temps de négociations entre employeurs et organisations syndicales

La CGT revendique :

- Un calendrier de négociations qui permette d'examiner les propositions des organisations syndicales
- Une reconnaissance des situations de pénibilité des agents du CNFPT sur la base du répertoire des métiers de l'établissement
- Le bonus de « 5 jours de RTT » de la délibération de 2001 pour tous les cycles (De manière générale, la CGT demande le respect des délibérations du CNFPT qui reconnaissent « la spécificité de l'établissement, unique et déconcentré »)
- La transformation des jours ancienneté en « RTT ancienneté » (cf. délibération du Grand Besançon)
- Une année de transition en 2023 concernant « les 3 mois retraite »
- La mise en place de cycles de travail et d'horaires quotidiens qui permettent :
 - a) d'atténuer les impacts de la loi
 - b) de respecter les équilibres vie professionnelle/vie privée
 - c) de garantir la santé au travail des agents et d'éviter les burn out.
- Un comité de suivi et une « clause » de revoyure pour examiner les impacts de la réorganisation des services sur le temps de travail des agents

- Retraites : Non à la retraite à 65 ans du président-candidat MACRON

La CGT a combattu toutes les réformes de régression sociale de la retraite (1995, 2003, 2010, 2019).

En 2019, vous avez été des centaines d'agents du CNFPT à prendre part pendant plusieurs mois à la mobilisation contre la retraite par points et à la retraite à 64 ans du président Macron.

Aujourd'hui, Macron annonce la retraite à 65 ans.

Plus que jamais, la CGT est déterminée à combattre dans l'unité de toutes les organisations syndicales pour stopper la régression sociale.

Non à la retraite à 65 ans.

Oui à la retraite à 60 ans